

CONDITIONS DE SERVICE

En vigueur le 1er janvier 2020

Les présentes conditions de service s'appliquent à la prestation de tous les services de Canpar Express pour l'expédition entre des lieux au Canada, ou entre deux lieux au Canada et divers lieux à l'étranger. En cas de conflit ou d'incohérence entre les présentes conditions et toute autre déclaration écrite ou orale (y compris tout connaissance de Canpar Express ou autre document de transport), les présentes conditions de service prévalent. Les présentes conditions et le connaissance applicable forment la totalité de l'entente relative aux services de Canpar Express et énoncent tous les engagements, promesses, garanties, déclarations, conditions, conventions et ententes à l'égard de ces services; de plus, elles remplacent toute autre condition ou documentation antérieures relatives aux services de Canpar Express. Les suppléments et facteurs sont assujettis à l'entente négociée avec le client. Canpar Express se réserve le droit de modifier unilatéralement et sans préavis les présentes conditions de service.

1. Services

Canpar Express accepte de fournir aux tarifs prévus par Canpar Express, des services de messagerie conformément aux présentes conditions de service et aux conditions énoncées dans le connaissance applicable. Dans les présentes conditions de service, « connaissance » inclut tout document d'expédition, étiquette, lettre de transport, manifeste ou document similaire de Canpar Express. Services d'expédition de Canpar Express :

Au Canada

- Service Terrestre
- Services Select (SelectLetter, SelectPak, SelectParcel)*
- Services Express (ExpressLetter, ExpressPak, ExpressParcel)*
- Services Prioritaires (livraison à 10 heures, midi ou le samedi)*
- Solutions de Retour (porté à mon compte/facturé à un tiers, étiquettes de ramassage)
- Service payable à la livraison (COD)
- Ramassage à la Demande

Du Canada aux États-Unis

- Service Terrestre aux États-Unis
- Services Select aux États-Unis (U.S. SelectLetter, U.S. SelectPak, U.S. SelectParcel)

Du Canada à d'autres destinations internationales

- Service International

**Service garanti - Certaines restrictions s'appliquent. Voir « Garantie de Service ».*

2. Garantie de Service

Canpar Express doit, sur demande du client, fournir un remboursement ou un crédit au montant des frais de transport du client pour canadien Services Select, Express ou Services Prioritaires (livraison à 10 heures, midi ou le samedi) colis ou l'envoi qui est livré après le délai de livraison garanti par Canpar Express.

La garantie de service est assujettie aux conditions suivantes :

- a) L'envoi ou colis de Canpar Express doit répondre aux conditions de point de livraison garantie de l'origine à la destination pour le service applicable choisi.
- b) Le crédit pour frais de transport est appliqué au compte du payeur seulement et le remboursement est payable au payeur seulement.
- c) Chaque colis de l'envoi doit être étiqueté de façon appropriée, y compris l'adresse d'origine et l'adresse de destination, avec le nom exact du destinataire, l'adresse de livraison, avec code postal ou zip code, et le numéro de téléphone.
- d) L'envoi doit avoir été accepté par Canpar Express et le connaissance doit avoir été généré par un système d'expédition automatisé.
- e) Canpar Express doit être informée d'un défaut de service par écrit dans les 15 jours civils à partir de la date de la livraison prévue et être informée du nom et de l'adresse du destinataire, de la date d'envoi, du poids du colis ou envoi et du numéro de connaissance.

Dans les 30 jours civils après la notification de Canpar Express par le client, Canpar Express doit prendre l'une des mesures suivantes :

- i. accorder au client un remboursement ou crédit;
 - ii. fournir au client une preuve de la livraison dans les délais prévus; ou
 - iii. fournir au client des renseignements expliquant pourquoi l'envoi n'est pas admissible à la garantie en vertu des limitations ou exclusions applicables.
- f) La garantie ne s'applique qu'aux envois où :
- i. Chaque colis pèse 75 livres (34,02 kg) ou moins (poids réel ou volumétrique, le poids le plus élevé étant retenu); et
 - ii. Dans le cas d'envois transportés par des services internationaux de Canpar Express des restrictions précises de poids et de dimensions s'appliquent. Communiquer avec le service à la clientèle pour connaître les restrictions propres à un pays donné.
- g) La garantie ne s'applique qu'aux frais de transport payés par des payeurs établis au Canada et exclut tout autre élément, y compris (sans toutefois s'y limiter) les droits, taxes et autres frais ou montants.

Pour faire calculer le délai de livraison garanti, communiquer avec le service à la clientèle de Canpar Express et fournir les renseignements suivants : i) article expédié, ii) date et heure où le colis est disponible pour ramassage, iii) destination exacte, avec code postal, iv) nombre de colis dans l'envoi, v) poids et vi) dimensions du colis. Si ces renseignements s'avèrent inexacts et, plus particulièrement, si un colis est confié à Canpar Express substantiellement plus tard que l'heure indiquée au service à la clientèle de Canpar Express, aucune garantie ne s'applique. Si une fourchette d'heures de livraison est calculée, la garantie relative à cet engagement est le délai calculé le plus long. Tout temps de transport calculé par le service à la clientèle de Canpar Express sans les renseignements ci-dessus n'est qu'une estimation et ne constitue pas le délai de livraison garanti.

- a) Dans le cas d'envois à colis multiples, la garantie s'applique à chaque colis de l'envoi. Si l'un ou l'autre des colis de l'envoi est livré en retard, le remboursement ou crédit ne vise que la portion des frais de transport applicable à ce colis.
- b) Si le client ou le destinataire précise un courtier en douanes autre que Canpar Express, la livraison par Canpar Express est réputée avoir eu lieu au moment où Canpar Express avise le courtier en douanes que l'envoi est disponible pour dédouanement.

- c) Canpar Express n'est pas tenue d'intervenir relativement à une réclamation tant que tous les frais de transport n'ont pas été payés.
- d) Cette garantie ne s'applique pas dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :
 - i. Envoi remis à Canpar Express avec un connaissance manuel.
 - ii. Frais de transport résultant d'envois ou colis retournés ou non livrables.
 - iii. Différence entre la date d'expédition sur le connaissance, le document d'expédition, l'étiquette ou le manifeste électroniques générés et la date de ramassage par Canpar Express.
 - iv. Envois ou colis dépassant les limitations de dimensions de Canpar Express, y compris les envois ou colis soumis à des frais de manutention spéciale
 - v. Envois ou colis non livrables pour une raison quelconque, y compris des instructions ou renseignements de livraison inadéquats ou incomplets (case postale à titre d'adresse de destination, adresse de destination manquante ou incomplète, numéro de téléphone du destinataire manquant ou inexact, etc.) ou non-disponibilité ou refus du destinataire d'accepter la livraison
 - vi. Un retard de livraison découlant de causes indépendantes de la volonté de Canpar Express, dont, sans toutefois s'y limiter : les retards occasionnés par le destinataire, des catastrophes naturelles, l'intervention d'autorités publiques dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés de façon effective ou apparente, agissements, exigences ou omissions de représentants des autorités gouvernementales postales, douanières ou autres, émeutes, grèves ou autres conflits de travail, mouvements populaires ou perturbations du transport aérien ou terrestre découlant de causes climatiques et naturelles.
 - vii. Tout envoi ou colis d'une valeur supérieure à 5 000 \$, ou soumis à des délais de transport prolongés en raison de limitations de valeur propres à un pays donné.
 - viii. Livraisons directes.
 - ix. Tout colis ramassé ou destiné à être livré entre le 14 décembre et le 8 janvier..
 - x. Marchandises ou matières dangereuses.

Toutes les autres dispositions des conditions de service de transport de Canpar Express s'appliquent. Cette garantie de remboursement peut être suspendue, modifiée ou révoquée à la seule discrétion de Canpar Express sans préavis, à l'égard de tous les clients ou d'un client en particulier.

3. Services accessoires

Un supplément s'applique selon l'entente entre Canpar Express et le client en vigueur au moment de l'expédition dans les circonstances suivantes :

Correction d'adresse

Si Canpar Express ne parvient pas à livrer un envoi parce que l'expéditeur a fourni une adresse inexacte, incomplète ou illisible, Canpar Express fera tout son possible pour trouver la bonne adresse de livraison, mais n'assume aucune responsabilité pour son incapacité à effectuer la livraison. Canpar Express ne sera pas responsable de n'avoir pas respecté l'heure de livraison prévue pour tout envoi dont l'adresse est incomplète ou inexacte. Le supplément pour carburant en vigueur au moment de l'expédition est également appliqué.

Chaîne de signatures

Des frais supplémentaires s'appliquent au service de chaîne de signatures choisi par le client, où une signature est exigée à chaque étape de l'envoi au sein du réseau, du ramassage à la livraison.

Marchandises dangereuses

Canpar Express peut transporter des quantités acceptables de matières ou marchandises dangereuses. Les colis contenant des marchandises dangereuses requièrent une manutention spéciale et sont évalués et facturés en conséquence. Voir la section « Marchandises dangereuses » pour de plus amples renseignements.

Zone de livraison étendue

Canpar Express calcule des frais supplémentaires si l'origine ou la destination sont considérées comme étant en région éloignée ou en zone de livraison étendue, ou si l'endroit est desservi par un agent autorisé.

Supplément pour carburant

Canpar Express se réserve le droit d'appliquer un supplément pour carburant sur tous les envois, peu importe la destination et le service sélectionné. La durée et le montant de tout supplément sont déterminés à notre seule discrétion. En confiant vos envois à Canpar Express, vous acceptez de payer tous les suppléments applicables déterminés par Canpar Express. Les renseignements sur les taux de supplément pour carburant sont affichés sur le site Web de Canpar Express.

Connaissance manuel

Canpar Express se réserve le droit d'appliquer des frais lorsqu'elle doit utiliser un connaissance manuel ou préimprimé applicable à l'envoi au moment de l'expédition.

Compte manquant ou non valide

Des frais additionnels s'appliquent si le numéro de compte entré par l'expéditeur sur le connaissance est manquant ou inexact.

Manutention spéciale

Quatre catégories de colis requièrent une manutention spéciale : les colis 1) irréguliers, 2) de longueur excessive, 3) surdimensionnés et 4) d'un poids excessif.

Tout colis qui appartient à l'une ou l'autre de ces catégories est assujéti à un seul type de frais, soit le plus élevé pour l'une de ces catégories.

Colis irréguliers

Des frais de manutention spéciale pour colis irrégulier peuvent s'appliquer à tout article qui, de par sa nature (taille, forme, emballage, contenu, etc.), est jugé par Canpar Express, à sa seule discrétion, être inadapé à nos installations de tri (liquides, caisses de bois ou de métal, rouleaux de tissu, articles inaptes au transport, etc.). Cela comprend tout colis ou article, seau ou contenant non entièrement dans un nouveau carton ondulé rigide ou tout colis ou article qui requiert un réemballage en raison d'un emballage original inaproprié ou insuffisant.

Colis de longueur excessive

Des frais de manutention spéciale pour colis de longueur excessive peuvent s'appliquer à tout colis qui dépasse les critères de la dimension unique la plus longue. (Voir la section « Tarifs de services accessoires et divers » pour connaître les critères qui s'appliquent aux colis de longueur excessive)

Colis surdimensionnés

Des frais de manutention spéciale pour colis surdimensionné peuvent s'appliquer à tout colis qui répond aux critères de longueur et circonférence combinées. (Voir la section « Tarifs de services accessoires et divers » pour connaître les critères qui s'appliquent aux colis surdimensionnés)

- *La longueur et la circonférence combinées se calculent en mesurant la longueur (côté le plus long du colis) plus [(2 x largeur) + (2 x hauteur)].*

Colis de poids élevé

Des frais de manutention spéciale pour colis de poids élevé peuvent s'appliquer à tout colis qui répond aux critères de poids élevé. (Voir la section « Tarifs de services accessoires et divers » pour connaître les critères qui s'appliquent aux colis de poids élevé)

Taille et poids maximaux d'un colis

Si un colis ou envoi dépasse les critères de taille et poids maximaux, des suppléments peuvent s'appliquer : (Voir la section « Tarifs de services accessoires et divers » pour connaître les critères de taille et poids maximaux)

Maximum par envoi

Si un colis ou envoi dépasse le nombre maximal de colis par envoi ou le poids maximal par envoi, l'excédent est traité comme un envoi distinct ultérieur : (Voir la section « Tarifs de services accessoires et divers » pour connaître les critères de maximum par envoi).

Frais de facture sur support papier

Des frais s'appliquent pour la production de facture lorsque le client demande l'envoi par la poste d'une facture sur support papier.

Services prioritaires (10 heures le matin, midi , samedi)

Pour certains services de Canpar Express et certaines destinations, des services de livraison à 10 heures le matin, à midi ou le samedi sont offerts en option. Ces options doivent être sélectionnées et indiquées dans l'espace prévu à cette fin sur le connaissance au lieu de ramassage d'origine. Le supplément pour carburant en vigueur au moment de l'expédition est également appliqué.

Réacheminement

Canpar Express applique des frais aux envois pour lesquels un réacheminement est demandé. Les demandes de réacheminement à l'extérieur d'une zone ou province sont tarifées comme un nouvel envoi.

Livraison à une adresse résidentielle

Un supplément s'applique à tout ramassage ou toute livraison à une adresse résidentielle, y compris à une entreprise exploitée à une adresse résidentielle. Les adresses résidentielles sont réputées par Canpar Express comme étant principalement résidentielles ou à faible densité commerciale en fonction du code postal.

Solutions de retour

Moyennant un supplément (en sus des frais de service applicables), les Solutions de retour de Canpar Express offrent aux clients le choix d'expédier avec paiement à la livraison (ou par une tierce partie), ou à l'aide d'étiquette de ramassage ou de services électroniques d'étiquette de ramassage. Canpar Express ramasse et livre des envois chez votre client et les retourne à votre entrepôt, à vos bureaux ou à une destination de votre choix. Les étiquettes « payable à la livraison » et les étiquettes de ramassage doivent être préparées à l'aide d'un système d'expédition automatisé afin de générer l'étiquette et de fixer

l'heure de ramassage en même temps. Certains articles dont l'expédition est interdite ne sont pas acceptés par Canpar Express pour le service de retour en ligne, notamment les envois de marchandises dangereuses. *Voir la section « Marchandises dangereuses » du présent document pour de plus amples renseignements.*

Retour à l'expéditeur

Si, pour une raison ou l'autre, Canpar Express ne peut livrer un colis et le retourne à l'expéditeur, des frais équivalents à ceux de la livraison originale s'appliquent.

Tentatives de livraison supplémentaires

Si Canpar Express ne parvient pas à livrer un envoi suivant la procédure de livraison normale, le colis est retenu avant d'être renvoyé à l'expéditeur. Si le destinataire demande une tentative de livraison supplémentaire, des frais peuvent être imputés. Ces frais sont imputés au destinataire. Le supplément pour carburant en vigueur au moment de l'expédition est également appliqué.

Valeur déclarée

Les clients ont la possibilité d'acheter une protection supplémentaire pour leurs envois contre la perte ou les dommages pendant l'expédition. La valeur de l'envoi doit être déclarée sur le connaissement au moment du ramassage. Des frais supplémentaires s'appliquent.

4. Limitation de responsabilité

Canpar Express ne peut être tenue responsable de tout dommage spécial, direct, indirect, accessoire, consécutif ou punitif, y compris, sans toutefois s'y limiter, la perte de revenus, de profits, intérêts, d'utilité ou de marché subie par l'expéditeur, le destinataire ou un tiers (toute autre personne physique ou morale) en raison d'actes ou d'omissions de Canpar Express (ou des agents ou entrepreneurs indépendants de Canpar Express), y compris, sans toutefois s'y limiter, la négligence grossière, la négligence occasionnant des dommages, la non-livraison, la perte ou le vol de l'envoi ou les dommages occasionnés à celui-ci, ou le retard de livraison.

Si la perte ou le retard d'un colis extrêmement urgent pour un expéditeur, un destinataire ou un tiers peut occasionner des dommages consécutifs, l'expéditeur doit communiquer avec son propre agent ou courtier d'assurances pour s'assurer contre ces risques, car Canpar Express n'assume aucune responsabilité à cet égard. Canpar Express ne fournit pas ce type d'assurance ni ne prend de dispositions à cet égard.

5. Conditions de paiement

Un numéro de compte Canpar Express valide est nécessaire pour tous les envois à moins d'un paiement comptant, par chèque ou par carte de crédit au moment de l'expédition. Toute demande de création de numéro de compte est assujettie à une enquête de crédit et à une vérification par notre service de crédit.

Le client titulaire d'un compte approuvé doit payer Canpar Express dans les sept jours suivant la date de facturation, sauf disposition préalable contraire. Si le client ne paie pas une facture dans sa totalité, à son échéance, des intérêts de 2 % par mois s'accumulent et doivent être payés à Canpar Express sur tout montant en souffrance. Nous nous réservons le droit de suspendre le service pour des comptes en souffrance, d'annuler le crédit pour le compte, de suspendre les rabais sur volume et d'appliquer tout crédit inutilisé à des factures en souffrance. Cela, sous réserve de tout autre droit et recours prévus par la loi permettant à Canpar de recouvrer les soldes impayés.

Taxe de vente

Le client doit payer Canpar Express toute taxe de vente applicable exigée par la loi.

Mode de paiement

- *Paiement préautorisé* – Le client peut mettre en place un mécanisme de paiement préautorisé qui permet à Canpar Express de retirer des fonds du compte du client dès que le paiement de la facture est exigible.
- *Carte de crédit* – Le client peut mettre en place un paiement automatique par carte de crédit et Canpar Express impute alors la carte de crédit à l'échéance de la facture. Canpar accepte les cartes Visa, MasterCard et American Express. Des frais d'administration de 2,1 % s'appliquent à l'utilisation de cette option.
- *Virement électronique* – Le client peut payer sa facture en déposant des fonds au compte de Canpar Express dès que le paiement de la facture est exigible. Les virements électroniques doivent être accompagnés d'un avis de paiement indiquant les numéros de facture ainsi payés.
- *Chèque* – À l'ordre de Canpar Express. Le chèque doit contenir le numéro de compte de Canpar Express et le numéro de facture avec le bordereau de paiement.

Canpar Express applique des frais de traitement de chèque sans provision pour tout paiement refusé par carte de crédit, chèque, paiement préautorisé ou virement électronique.

Facturation et redressements de facturation

Les factures des frais de services de messagerie et des taxes applicables sont en dollars canadiens. Les factures sont préparées chaque semaine et les clients peuvent choisir entre une facture sur papier ou une facture électronique. Les écarts de facturation doivent être signalés à Canpar Express dans les 90 jours suivant la date de facturation. Passé ce délai, le client renonce à toute contestation de facturation et la facture est réputée avoir été acceptée par le client. Le client peut composer le 1-800-387-9335 pour signaler toute divergence.

Garantie de paiement par l'expéditeur

L'expéditeur doit payer à Canpar Express tous les frais d'expédition, y compris les frais accessoires, les taxes et les suppléments pour carburant. Si le destinataire d'un envoi payable à la livraison ou d'un envoi de tiers refuse de payer Canpar Express, s'il est impossible de livrer l'envoi (y compris si le destinataire est dans l'impossibilité d'accepter la livraison pour une raison ou l'autre), l'expéditeur doit alors payer tous les frais engagés pour la livraison et le retour de l'envoi à l'expéditeur (y compris toutes les taxes et tous les suppléments).

Rapprochement des codes scannés et des livraisons facturées

Chaque mois, Canpar Express produit un rapport qui inclut tous les codes à barres individuels avec lectures de ramassage et livraison, et fait le rapprochement de cette liste avec les codes à barres facturés précédemment. Les codes à barres qui figurent sur la liste des colis livrés, mais qui ne figurent pas sur votre facturation sont identifiés et communiqués par courriel à la personne-ressource de facturation. Une fois les détails communiqués, nous laissons un délai d'une semaine à compter de la date d'envoi du courriel pour l'enquête et la réponse du client. À défaut de réponse passé ce délai, Canpar Express facture au client les montants calculés, qui sont assujettis aux délais de paiement normaux.

6. Droit de refus d'un envoi

Canpar Express se réserve le droit de refuser d'accepter (en tout ou en partie) tout envoi dont Canpar Express détermine, à son entière discrétion, qu'il peut occasionner des dommages ou des retards à d'autres envois, au matériel ou au personnel, ou si le transport de l'envoi est interdit par la loi. Canpar

Express se réserve le droit de refuser de traiter, à son entière discrétion, tout envoi qui peut salir, polluer ou endommager de toute autre façon d'autres marchandises ou le matériel, ou qu'il s'avère économiquement ou opérationnellement non pratique de transporter, ou qui est mal préparé ou emballé pour le transport. Canpar Express se réserve le droit de refuser de fournir un service si le compte de la personne physique ou morale responsable du paiement n'est pas en règle.

7. Services payables à la livraison (COD) et facturés à des tiers

Canpar Express accepte les envois payables à la livraison. Si l'expéditeur demande à Canpar Express de percevoir le paiement auprès du destinataire ou d'un tiers, l'expéditeur accepte la responsabilité ultime du paiement de tous les frais relatifs à cet envoi (y compris, sans toutefois s'y limiter, toutes les taxes et tous les droits) en cas de défaut de paiement du destinataire ou du tiers.

8. Calcul du poids volumétrique

Sauf indication contraire dans l'entente de client, le poids volumétrique appliqué par Canpar Express est basé sur les minimums ci-dessous pour chacun des services offerts :

- **Service Terrestre au Canada** : 12,4 livres par pied cube ou 198,6 kilogrammes par mètre cube
- **Service Select et service Express au Canada** : 15,0 livres par pied cube ou 240,3 kilogrammes par mètre cube
- **Service Terrestre aux États-Unis** : 12,4 livres par pied cube ou 198,6 kilogrammes par mètre cube
- **Service Select aux États-Unis** : 15,0 livres par pied cube ou 240,3 kilogrammes par mètre cube
- **Service International** : 15,0 livres par pied cube ou 240,3 kilogrammes par mètre cube

Les colis sont facturés en fonction du poids le plus élevé entre le poids volumétrique et le poids réel. Se reporter à la table des poids volumétriques pour connaître le calcul exact relatif aux colis et envois.

9. Contrôle du poids des envois

En cours de transport et nonobstant l'indication d'un poids sur le connaissance, Canpar Express peut remesurer le poids ou le volume de tout envoi et imputer des frais de transport additionnels en fonction de la norme de poids volumétrique de l'IATA. La nouvelle pesée est effectuée à l'aide de balances approuvées par Mesures Canada. Canpar Express peut, à son entière discrétion, augmenter ou rajuster les frais en fonction des résultats d'un contrôle du poids ou du volume. En l'absence de poids de l'envoi déclaré sur le connaissance, Canpar Express suppose, par défaut, un poids de 35 lb (15,87 kg) et applique les frais en conséquence.

10. Poids facturable minimum (envois à colis multiples)

Pour les envois contenant deux colis ou plus (c'est-à-dire les envois à colis multiples), Canpar Express utilise un poids facturable minimum par colis lorsque le poids moyen par colis est inférieur au minimum. Le poids de chaque colis est déterminé en fonction du poids le plus élevé entre le poids déclaré, le poids réel ou le poids volumétrique. Voir la page « Tarifs de services accessoires et divers » pour connaître le poids facturable minimum applicable.

11. Poids et dimensions

Canpar Express a le droit d'accepter ou de refuser des colis en fonction de leurs dimensions, de leur forme ou de leur poids, à son entière discrétion, qui pourraient ne pas convenir aux installations de distribution et de tri de Canpar Express. Les dimensions et poids maximaux suivants s'appliquent :

- Longueur d'un côté supérieure à 108 pouces (274 centimètres)
- Poids réel supérieur à 150 livres (68 kilogrammes) par colis
- Longueur et circonférence combinées supérieures à 165 pouces (419 centimètres) par colis
- Poids de l'envoi supérieur à 1 000 livres (454 kilogrammes)
- Nombre de colis dans un même envoi supérieur à 50 colis

Pour toutes les origines et destinations, des frais de maximum dépassé peuvent s'appliquer. Voir la section « Services accessoires » pour de plus amples renseignements.

12. Marchandises dangereuses

Canpar Express accepte pour transport certaines classes de marchandises dangereuses, sous réserve de conformité avec la législation applicable, y compris, sans toutefois s'y limiter, la réglementation de l'IATA (Association internationale du transport aérien) et la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*.

Canpar Express accepte les marchandises dangereuses suivantes :

- Classe 1.4C Explosifs
- Classe 1.4G Explosifs
- Classe 1.4S Explosifs
- Classe 2 Gaz (sauf 2.3 Gaz toxiques)
- Classe 3 Liquides inflammables
- Classe 4 Solides inflammables (sauf 4.3)
- Classe 5 Matières comburantes et peroxyde organiques
- Classe 8 Substances corrosives
- Classe 9 Produits divers – requiert une autorisation préalable

Les marchandises dangereuses NE doivent PAS être emballées dans une enveloppe, un dépliant ou une boîte portant la marque de Canpar Express. Canpar Express n'accepte pour transport que les marchandises dangereuses adéquatement emballées pour en assurer le transport sécuritaire conformément à toutes les lois applicables. Canpar Express n'accepte aucun envoi de marchandises dangereuses destinées à être transportées « par service aérien ». Tout frais supplémentaire est appliqué à chaque envoi de marchandises dangereuses conformément aux tarifs de Canpar Express en vigueur au moment de l'envoi. Canpar Express peut modifier ses politiques de transport de marchandises dangereuses sans préavis.

Certaines exceptions et restrictions s'appliquent à l'expédition de marchandises dangereuses à des destinations à l'étranger.

Règles d'envoi de marchandises dangereuses :

- Classification exacte indiquée par l'expéditeur
- Emballage approprié conformément aux lois applicables
- Marquage et étiquetage appropriés de chaque colis conformément aux lois applicables
- Documentation et formation appropriées, s'il y a lieu, pour l'exécution de toute activité relative aux marchandises dangereuses conformément aux lois applicables

La remise et le ramassage d'un envoi de marchandises dangereuses ne constituent pas l'acceptation de ces marchandises pour le transport. Tout envoi de marchandises dangereuses n'est accepté qu'après avoir été vérifié par un spécialiste des marchandises dangereuses dûment formé de Canpar Express.

13. Articles interdits

Canpar Express ne transporte aucun envoi dont le transport est interdit par la loi ou qui n'est pas préparé adéquatement pour le transport ordinaire. Canpar Express refuse et retourne tout envoi dont le transport est considéré comme dangereux ou illégal et se réserve le droit d'ouvrir et d'inspecter tout colis remis pour transport. La liste ci-dessous résume les articles soumis à des restrictions et non accepté par Canpar Express pour transport. Si ces articles devaient être transportés par inadvertance par Canpar Express malgré leur interdiction, Canpar Express n'est aucunement responsable de leur perte ou de leurs dommages. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et peut être modifiée sans préavis.

a) Destinations au pays: Les articles que Canpar Express n'accepte pas de transporter à destination d'un point au Canada comprennent, sans toutefois s'y limiter, les articles suivants:

- Banderoles ou étiquettes fiscales
- Lingots (de tout métal précieux)
- Argent comptant, obligations, actions ou tout autre instrument négociable
- Médicaments illégaux
- Fourrures et ivoire
- Restes humains
- Drogues illégales (y compris la marijuana destinée à des fins médicales)
- Articles illégaux
- Insectes, larves, chrysalides, etc.
- Articles soumis à des restrictions de l'IATA ou l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale)
- Articles dont Canpar Express estime, à son entière discrétion, le transport illégal ou non sécuritaire
- Bijoux et objets faits de pierres ou métaux précieux
- Bijoux, pierres précieuses
- Animaux, insectes, plantes ou poissons vivants
- Pierres précieuses non serties
- Échantillons médicaux
- Valeurs mobilières au porteur
- Œuvres d'art originales, antiquités
- Articles périssables
- Fruits de mer, viande, volaille ou poisson

Transport conditionnel – Articles dont le transport est possible aux risques de l'expéditeur. Canpar Express n'est pas responsable des articles suivants:

- Antiquités, œuvres d'art
- Marchandises dangereuses
- Vêtements et accessoires de marque
- Médicaments (légaux, à l'exclusion de la marijuana à usage médical) et produits pharmaceutiques
- Téléphones mobiles, accessoires et composants électroniques
- Articles périssables
- Articles personnels, articles usagés, remis à neuf ou défectueux

b) Destinations aux États-Unis: Outre les articles indiqués ci-dessus sous la rubrique « Articles interdits : destinations au pays », Canpar Express n'accepte pas pour l'expédition à destination, en provenance ou à l'intérieur des États-Unis, les articles suivants, sans toutefois s'y limiter :

- Cigares cubains

- Pièces de monnaie de tout genre
- Fourrures et vêtements de fourrure
- Armes et munitions

c) Destinations à l'étranger (autres qu'aux États-Unis) – les articles soumis à des restrictions varient selon le pays.

Canpar Express peut modifier ses politiques de transport d'articles interdits ou soumis à des restrictions dangereuses sans préavis. Nota : Tout envoi destiné au transport maritime doit se conformer au code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG), sauf pour le transport par véhicule à bord d'un traversier. Se reporter aux dispositions spéciales à cet effet dans la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses.

14. Inspection des envois

Sans préavis, Canpar Express peut, à son entière discrétion, ouvrir et inspecter un envoi et son contenu en tout temps. Les autorités douanières, ou d'autres autorités gouvernementales, peuvent également ouvrir et inspecter un envoi et son contenu en tout temps.

15. Trajet

Le client accepte tout trajet et tout déroutement, y compris la possibilité du transport de l'envoi avec points d'arrêt intermédiaires que Canpar Express juge appropriés. Canpar Express se réserve le droit de remplacer par d'autres modes de transport les modes de transport choisis par le client. Canpar Express se réserve également le droit de recourir à des transporteurs autres que de messageries pour effectuer des livraisons à des destinations éloignées ou non desservies par Canpar Express. L'exercice de ses droits par Canpar Express en vertu du présent paragraphe n'a aucune incidence sur la responsabilité maximale de Canpar Express prévue dans les présentes conditions de service (voir « Responsabilité maximale »).

16. Convention de Varsovie

Dans les présentes conditions de service, toute référence à la « Convention » s'entend de la *Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international*, signée à Varsovie le 12 octobre 1929, ou toute modification à cette Convention par le *Protocole de La Haye*, le *Protocole de Montréal n° 4* ou la *Convention, complémentaire à la Convention de Varsovie, pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international effectué par une personne autre que le transporteur contractuel*, ou à cette même Convention pouvant avoir été autrement modifiée, le cas échéant. Si un envoi comporte une destination ou une escale dans un pays autre que le pays de départ, la Convention s'applique et, dans la plupart des cas, limite la responsabilité de Canpar Express à l'égard des pertes, dommages ou retards subis par l'envoi.

17. Responsabilité maximale

La valeur déclarée pour le transport est exigée par Canpar Express afin de déterminer les limites de responsabilité de transport, tandis que la « valeur déclarée pour la douane » est exigée par les autorités douanières pour l'éventuelle imposition de droits ou de taxes. La valeur déclarée doit refléter le coût des marchandises pour l'expéditeur, non leur valeur au détail. Canpar Express n'entend payer en aucune circonstance une réclamation pour une valeur déclarée supérieure à la valeur réelle de l'envoi perdu ou endommagé. Cependant, Canpar Express n'est en aucune circonstance responsable de dommages consécutifs, accessoires ou indirects, y compris la perte de profits ou de revenus, que Canpar Express ait connaissance ou non de la survenance de ces dommages. Si la Convention s'applique à l'envoi, la

responsabilité maximale de Canpar Express est assujettie aux règles de responsabilité établies par la Convention. La responsabilité maximale pour les articles personnels, les objets usagés, remis à neuf ou défectueux est limitée à 2,00 \$/lb (4,40 \$/kg) par envoi, aucune évaluation supplémentaire n'est autorisée.

Si la Convention ne s'applique pas à un envoi, le montant maximal de toute perte ou de tout dommage dont Canpar Express peut être tenue responsable, que la perte ou le dommage découle d'une négligence ou d'un défaut d'exécution du contrat, ne dépasse pas 100 \$ ou 2,00 \$/lb (4,41 \$/kg) par envoi, le montant le plus élevé étant retenu. Si une valeur (aux fins de la responsabilité de Canpar Express) est déclarée dans la section appropriée du connaissance ou dans le champ d'entrée d'un système d'expédition automatisé et que le supplément applicable est payé, la responsabilité maximale de Canpar Express correspond alors au montant de la valeur déclarée. La valeur maximale pouvant être déclarée (aux fins de la responsabilité de Canpar Express) relativement à un envoi donné est de 5 000 \$ par colis ou de 20 000 \$ par envoi. La portion de toute valeur déclarée en sus de 5 000 \$ par colis ou de 20 000 \$ par envoi est nulle et sans effet.

18. Avis de réclamation pour perte ou dommage

En cas de dommage, communiquer avec le Service à la clientèle, au 1-800-387-9335, dans les 48 heures et demander une inspection immédiate. À l'égard de toute réclamation, y compris une réclamation pour perte, retard ou dommage à laquelle la Convention ne s'applique pas, le client doit soumettre un avis de réclamation écrit (accompagné du connaissance, du coût et de toute documentation à l'appui) dans les 60 jours suivant la date de livraison ou, si Canpar Express n'a pas effectué la livraison, dans les 90 jours suivant l'acceptation de l'envoi pour livraison. En cas de réclamation pour dommage caché non constaté au moment de la livraison, le client doit fournir promptement à Canpar Express un avis écrit après constatation du dommage, au plus tard 48 heures suivant la date de livraison. De plus, sous réserve de toute disposition légale contraire, une déclaration de réclamation instituant une procédure doit être présentée dans les neuf mois suivant la date d'expédition, accompagnée d'une copie de la facture de transport dûment payée.

En cas d'envoi auquel s'applique la Convention, l'avis de réclamation pour perte ou dommage à l'envoi doit être reçu par Canpar Express dans les 14 jours suivant la date de réception de l'envoi; pour des dommages ou pertes de toute sorte découlant d'un retard, dans les 21 jours suivant la date de réception de l'envoi; et pour dommages ou pertes de toute sorte découlant de la non-livraison ou d'une erreur de livraison, dans les 90 jours après l'acceptation par Canpar Express de l'envoi pour transport. De plus, toute action doit être intentée dans les deux années suivant la date de livraison de l'envoi, la date où l'envoi aurait dû être livré ou la date où le transport a été interrompu. Tout manquement à l'une ou l'autre des conditions du présent paragraphe, y compris les délais prévus, entraîne le refus de la réclamation du client et Canpar Express n'assume alors aucune responsabilité ni aucune obligation quant au paiement de la réclamation. Aucune réclamation n'est prise en compte tant que tous les frais de transport n'ont pas été payés. Montant de réclamation minimal – Canpar Express ne traite aucune réclamation d'une valeur inférieure à 20,00 \$.

19. Risques de l'expéditeur

Les envois contenant du verre, des liquides, de la céramique, des articles exigeant un contrôle de la température, des articles réemballés par l'expéditeur (non dans leur emballage d'origine), des articles périssables, des effets personnels ou des articles interdits acceptés par Canpar Express sont transportés aux risques de l'expéditeur avec valeur nulle et la responsabilité maximale de Canpar Express ne peut être augmentée par le client (même si une valeur plus élevée est déclarée sur le connaissance). Voir la

liste des articles interdits à la section 13. La protection de la valeur de l'envoi ne s'applique pas aux articles interdits.

20. Responsabilité nulle

Canpar Express n'assume aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou retards découlant d'un emballage ou d'un marquage inapproprié de l'envoi.

21. Circonstances indépendantes de la volonté de Canpar Express

Canpar Express n'assume aucune responsabilité pour la perte, les dommages, le retard, l'erreur de livraison ou la non-livraison d'un envoi en raison de circonstances indépendantes de la volonté de Canpar Express, y compris, sans toutefois s'y limiter : toute action, tout défaut ou toute omission de l'expéditeur, du propriétaire, du destinataire ou de toute partie ayant un intérêt relatif à l'envoi, tout défaut quant à la nature de l'envoi, tout emballage, marquage ou adresse incorrects ou inadéquats même si nous en avons connaissance au moment de l'acceptation de l'envoi, toute catastrophe naturelle (tremblement de terre, cyclone, tempête, inondation, etc.), tout cas de force majeure (guerre, terrorisme, écrasement d'avion, embargo, etc.), toute perturbation du transport aérien ou terrestre local ou national, tout trouble civil, toute perturbation ou panne de systèmes de communication ou d'information, toute grève ou perturbation liée à un conflit de travail. Canpar Express n'est également aucunement responsable de dommages électriques ou magnétiques ou de l'effacement d'images ou enregistrements électroniques ou photographiques.

22. Garantie du client

L'expéditeur garantit que chaque article dans un envoi destiné à être transporté aux présentes conditions est décrit adéquatement sur le connaissement, qu'il est acceptable pour fins de transport par Canpar Express, et que le marquage, l'emballage et l'adresse de l'envoi sont adéquats et conformes aux présentes conditions de service et à toute la législation applicable (y compris, sans toutefois s'y limiter, la législation sur les marchandises dangereuses et les règles de l'IATA et de l'OACI). L'expéditeur dégage Canpar Express de toute responsabilité relativement à toute réclamation découlant du manquement de l'expéditeur à cette garantie.

23. Confidentialité

Dans le cadre de l'expédition ou de la réception d'un envoi, ou de son identification comme tierce partie à des fins de facturation, le client consent à la collecte, à l'utilisation ou à la communication de ses renseignements personnels par Canpar Express aux fins de la prestation des services de transport. Plus particulièrement, en ce qui a trait à un envoi, le client consent à la communication par Canpar Express de ses renseignements personnels à l'expéditeur, au destinataire et, le cas échéant, à la tierce partie identifiée à des fins de facturation. La déclaration de confidentialité de Canpar Express, publiée sur le site Canpar.com, couvre tous les renseignements personnels que Canpar Express reçoit d'un client.

24. Loi applicable

Le connaissement et les présentes conditions de service sont régis par les lois du territoire de compétence où l'envoi prend son origine et le client se soumet irrévocablement à la juridiction non exclusive des tribunaux de ce territoire de compétence, sauf disposition contraire des lois applicables.

25. Dissociabilité

Si, sur un territoire de compétence, l'une ou l'autre des présentes conditions de service ou son application pour une partie ou circonstance est limitée, interdite ou inapplicable, cette condition est alors, pour ce territoire, sans effet dans la seule mesure de cette limitation, interdiction ou inapplicabilité sans invalider les conditions restantes et sans influencer sur la validité ou l'applicabilité de cette condition sur tout autre territoire ni influencer sur son application aux autres parties ou circonstances.

26. Dédouanement

L'expéditeur autorise Canpar Express (toutefois, Canpar Express n'y est aucunement obligée) à remplir au nom de l'expéditeur tout document prévu par les lois et règlements applicables et à agir en tant que transitaire de l'expéditeur aux fins du dédouanement et du contrôle à l'exportation. L'expéditeur accepte que Canpar Express puisse abandonner ou dédouaner tout article que Canpar Express déclare être inacceptable ou que l'expéditeur a sous-estimé aux fins du dédouanement ou décrit erronément, que ce soit intentionnellement ou autrement, sans assumer aucune responsabilité à l'égard de l'expéditeur, du destinataire ou d'une tierce partie. De plus, l'expéditeur doit rembourser Canpar Express sur demande tous les frais, dommages, amendes et dépenses découlant du retour de l'envoi à l'expéditeur ou de l'entrepose de l'envoi en attente de disposition.

27. Modifications futures

Canpar Express se réserve le droit de modifier toute portion des tarifs ou des conditions de service de Canpar Express ou d'y ajouter de nouveaux frais, et ce de façon unilatérale et sans préavis. En cas de conflit entre les présentes conditions de service et une entente en vigueur avec le client, les présentes conditions de service prévalent.